

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de Mme Nathalie PILLODS, absente excusée.

Le Conseil Municipal réuni, a décidé :

- D'APPROUVER le compte rendu de la séance précédente,
- D'ADOPTER le compte administratif de la commune pour l'exercice 2008,
- D'AFFECTER le résultat de l'exercice 2008,
- D'ADOPTER le compte de gestion de l'exercice 2008,
- DE FIXER les taux d'imposition pour l'année 2009,
- D'ADOPTER le budget de la commune pour l'exercice 2009,
- DE SIGNER avec le représentant de l'Etat une convention dans le cadre du plan de relance permettant un versement anticipé du Fonds de Compensation pour la TVA,
- D'ACQUERIR une propriété
- D'ACQUERIR un terrain en zone artisanale
- DE MODIFIER la réglementation des opérations funéraires,
- D'EVOQUER la situation des communes forestières,
- DE VERSER une subvention au Foyer Rural (activité tennis)
- D'ALLOUER une indemnité au comptable du trésor,
- D'APPROUVER une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- D'APPROUVER la mise en place d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec le Conseil Général,
- DE SOLLICITER des subventions auprès du Conseil Général,
- D'ACQUERIR un immeuble en état de ruine,
- DE VERSER une participation à la Mission Locale du Pays Salonnais,
- DE VERSER une participation au refuge SPA de l'Isle/Sorgue (fourrière)